Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260702-CC_2026_117-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 25 juin, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Chrystel CAULET, Régine LEFEUVRE Jean RONSIN, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Joseph THEBAULT à Régine LEFEUVRE, Séverine BETHUEL à Philippe RAMIREZ.

Absent excusé : Raymond BLOUET.

La séance est ouverte à 18h30.
Philippe RAMIREZ est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 29
Pouvoirs : 2
Votants : 31
Quorum : 17

RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A DUREE DETERMINEE – POSTE D'ARCHIVISTE

N° Délibération CC/2026/117

EXPOSE DES MOTIFS

Le Président expose à l'assemblée délibérante que la gestion des archives constitue une obligation légale pour la collectivité et représente un enjeu majeur tant pour la préservation de la mémoire institutionnelle que pour la sécurisation des actes administratifs et la continuité du service public.

Face à l'accroissement constant de la production documentaire, au développement des archives numériques et à la nécessité de mettre en conformité les pratiques de conservation, de classement et de communication des documents administratifs avec les dispositions réglementaires en vigueur, il apparaît indispensable de renforcer les moyens humains dédiés à cette mission.

Le métrage est évalué à environ 35m linéaire nécéssitant une durée de classement d'environ 30 jours ouvrés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260702-CC_2026_117-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Dans ce contexte, il est proposé de créer un emploi d'archiviste chargé d'assurer la collecte, le tri, le classement, la conservation et la valorisation des archives de la collectivité. Cet agent aura également pour mission d'accompagner les services dans la gestion de leurs documents, de participer à la mise en œuvre des procédures d'archivage et de veiller au respect des obligations légales en matière d'archives publiques.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de créer, un emploi d'archiviste à temps complet, relevant du cadre d'emplois d'assistant principal de conservation de patrimoine principal 1ère classe, pour une durée maximale de 6 mois, afin de répondre aux besoins du service.

Au vu de ces éléments, il est proposé d'autoriser le Président à engager par recrutement direct un/une archiviste.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu les besoins de la collectivité en matière de gestion, conservation, classement et valorisation des archives ;
Considérant la nécessité d'assurer la collecte, le traitement, la conservation et la communication des archives de la collectivité conformément à la réglementation en vigueur ;
Considérant qu'il convient de créer un emploi afin de garantir la bonne gestion du patrimoine documentaire de la collectivité ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide la création d'un emploi d'archiviste à compter du 01/09/2026 pour une durée maximale de 6 mois sur le cadre d'emplois d'assistant principal de conservation de patrimoine principal 1ère classe ;

- précise que cet emploi sera pourvu conformément aux dispositions statutaires applicables au cadre d'emplois concerné ;

-autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

- dit les dépenses correspondantes seront inscrites au budget ;

- autorise l'autorité territoriale à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement et à la signature des actes.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,